

26 AVRIL 2005

MRC L'Islet

6212-03-045

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT,
EXPOSANT MON OPPOSITION AU PROJET DE
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

Mesdames et Messieurs du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,

Moi, résidente et contribuable de la municipalité de L'Islet depuis 1990,
je crois qu'il ne serait pas raisonnable de mettre en place un « lieu d'enfouissement
technique » à l'endroit proposé à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Je serais même tentée de dire que j'envisage avec effroi cette perspective, et ce pour
les raisons suivantes :

1. Pollution de l'eau potable.

La présence de la prise d'eau potable de la municipalité de L'Islet en aval du
site prévu et du point de rejet des eaux de lixiviation traitées, installerait une
situation surréelle où des humains mettraient ensemble deux activités
évidemment incompatibles : polluer l'eau et la consommer.

Je dis « polluer l'eau » en sachant très bien que la technologie peut s'être
développée de façon surprenante ces dernières années, mais **ELLE N'EST PAS
INFAILLIBLE!**

Par exemple, nous avons entendu en audiences publiques M.Claude Trudel, du
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dire
qu'IL N'EST PAS IMPOSSIBLE que les membranes servant à imperméabiliser le
site PERCENT!

Il en va de même pour **TOUTES LES ÉTAPES** de la gestion des centaines de
milliers de tonnes de déchets : **IL SERAIT FOU DE PRÉTENDRE POUVOIR,**
POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ,
CONTRÔLER À LA PERFECTION TOUTES LES OPÉRATIONS, PENDANT AU
MOINS 55 ANS, D'UNE INSTALLATION AUSSI COMPLEXE QUE LE SITE
D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS PROJETÉ À SAINT-CYRILLE.

Personne ne peut **GARANTIR** l'absence de problèmes graves découlant de
l'emplacement de ce site.

En partant, c'est clairement un projet insensé!

2. Resserrement des normes de la qualité de l'eau.

Il me semble téméraire, encore, d'aller implanter en amont d'une prise d'eau potable municipale un LET qui laissera échapper certaines traces de produits dont les concentrations sont acceptées par nos règlements AUJOURD'HUI, mais qui ne le seront peut-être pas DEMAIN!

Nous entendons régulièrement parler de découvertes à propos d'impacts néfastes sur la santé causés par des substances reconnues auparavant comme étant inoffensives ou même parfois bonnes pour la santé!

Puisque les produits de consommation, qui se multiplient, comportent des produits chimiques de plus en plus complexes et sophistiqués, il ne faudrait pas se surprendre qu'on se retrouve d'ici quelques années avec une montagne de déchets très problématiques, malgré les avancements constants dans le domaine des technologies de filtration.

Advenant un resserrement des normes concernant la qualité de l'eau potable, il faudra, selon un expert du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M.Benoît Bernier, « modifier la chaîne de traitement en eau potable » pour la Municipalité de L'Islet.

Le président de la Commission, qui a entendu cela, a heureusement fait remarquer au promoteur qu'il y aurait des coûts associés à ces opérations additionnelles, et c'est aussi un aspect que je retiens au chapitre de mes grandes inquiétudes quand à ce site : les coûts semblent pouvoir dépasser de façon inacceptable les prévisions indécemment optimistes du promoteur. Mais je reviendrai là-dessus.

Je veux conclure sur le très important sujet des nouvelles désagréables qui arriveront justement avec l'avancement des découvertes scientifiques avant très longtemps : non seulement nous serons obligés de déboursier sans arrêt pour maintenir à un niveau acceptable la qualité de l'eau potable de L'Islet, mais nous pourrions très bien, et c'est beaucoup plus grave, en arriver à UNE IMPASSE où les systèmes de traitement de l'eau potable ne pourraient plus suffire devant la complexité des opérations nécessaires, et LA MUNICIPALITÉ DEVRAIT CHERCHER UNE AUTRE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU! (Là nous serions bien avancés !)

3. Mauvaise estimation des coûts.

Même si on me démontrait de façon convaincante, avec preuves et garanties fournies, que le site projeté à Saint-Cyrille est sécuritaire à 100%, je sentirais encore que notre collectivité s'embarque dans une aventure déraisonnable : la situation économique de la région ne nous permet pas de faire face à des dépenses de cet ordre.

Les coûts estimés sont impressionnants, et je soupçonne que la localisation précise du site proposé IMPOSE la multiplication des mesures sophistiquées visant à contrôler de près les matières qui y seraient entreposées, un éventail de mesures qui ne seraient peut-être pas aussi indispensables à un endroit où l'eau potable ne serait pas menacée...

Les coûts, ainsi estimés par le promoteur, sont donc déjà « apeurants », mais nous n'avons encore rien vu car nous avons pu constater à de nombreuses reprises en audiences publiques, que le promoteur a OMIS d'inclure dans ses calculs des paramètres très importants reliés à :

- la sécurité : bassins d'accumulation suffisants en cas de problèmes de traitement du lixiviat (j'y reviendrai);
- la gestion responsable :
 - dédommagement à prévoir pour la Municipalité de L'Islet en cas de traitement additionnel de l'eau potable;
 - couverture suffisante en assurances contre les risques de catastrophe;
 - dédommagements auprès de propriétaires de sites récréo-touristiques subissant des baisses de revenus à cause de l'image négative projetée par la proximité du LET;
 - dédommagements auprès de détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui ne pourront bénéficier de leurs investissements.
- une marge de manœuvre : dans toute entreprise, il y a des imprévus, mais le présent promoteur semble peu enclin à en estimer les impacts financiers réels.

Notons que l'expert mentionné ci-dessus, M.Bernier, a clairement dit qu'il y a quelques fois « des ajustements à apporter au système qui font qu'il y a des réinvestissements à faire ou des équipements à faire venir ».

Où figurent les coûts prévus pour de telles éventualités?

Toujours au chapitre des omissions qui devront apparaître un jour, faisant gonfler horriblement la facture du site projeté, il y a celle de l'estimé des COÛTS SUPPLÉMENTAIRES EN TRANSPORT des déchets, dus à l'éloignement du LET projeté par rapport au centre de masse de la région concernée.

C'est seulement au terme des audiences publiques, suite à la demande d'un citoyen, que le promoteur a commencé à en évaluer l'impact financier possible. L'estimation de ces coûts apparaît maintenant dans un document disponible sur Internet, document qui ne me semble pas digne de crédibilité puisqu'il semble basé sur des données biaisées.

Vous comprendrez donc que je préfère ne pas trop prendre au sérieux les estimés « angéliques » du promoteur car si je comprends bien les conclusions du document, les différences dans les coûts de transport pour le LET projeté à Saint-Cyrille par rapport à un site situé au centre de masse, seront tellement peu importantes qu'elles seront presque négligeables! (malgré toutes ces distances à couvrir!). Je sens que ce n'est pas sérieux.

Ce n'est pas sérieux mais c'est loin d'être drôle!

Quand des personnes détiennent des postes de pouvoir, leurs décisions peuvent avoir des répercussions sur des milliers de personnes. Si ces personnes me donnent l'impression de faire preuve d'incompétence et de montrer une attitude peu responsable, je deviens très inquiète.

Le promoteur semble faire peu de cas des aspects financiers qui étoufferont la population concernée pour plus d'un demi-siècle! Mais il y a pire, j'y arrive.

4. Sécurité du site.

Le promoteur peut donner l'impression qu'il traite à la légère la sécurité du site et, par conséquent, celle des citoyens.

Au chapitre des problèmes éventuels dans le traitement du lixiviat, le promoteur a prévu des bassins qui permettraient une accumulation supplémentaire du liquide pour une période de sept (7) à dix (10) jours.

Or l'expert du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M.Benoît Bernier, nous a ramenés « sur terre » en mentionnant qu'un délai « d'une couple de mois » pourrait être nécessaire pour rétablir l'équilibre fonctionnel dans un bassin de polissage des eaux usées. M.Bernier ajoutait que dans la région Chaudière-Appalaches, en 2004, trois (3) sites sur six (6) ou sept (7) « ont eu des problèmes majeurs de rejet d'azote ammoniacal », n'ayant pu respecter les normes exigées sur « des périodes assez prolongées »(!).

On voit donc que ces problèmes ne sont pas d'ordre hypothétique, mais plutôt d'ordre PROBABLE!

J'ai le sentiment que le promoteur ne veut pas voir les problèmes probables, ce qui est terrifiant quand on pense qu'il sera peut-être le gestionnaire du projet !

Compte-t-il systématiquement sur la possibilité de charrier et de déverser les surplus de lixiviat dans les stations d'épuration des municipalités qui en sont équipées?

Comme si ces installations étaient prévues pour ça!

Comme si nos élus étaient là pour gérer les problèmes qu'un exploitant de LET négligeant préfère « pelleter en avant » de façon désinvolte!

Je soupçonne évidemment qu'il serait mauvais pour la « belle image » du projet d'avouer que des coûts de 200,000\$ supplémentaires (estimés pendant les audiences par un conseiller municipal) seraient nécessaires pour munir le site de bassins offrant la MARGE DE MANŒUVRE RAISONNABLE pour accumuler le lixiviat quand les problèmes se présenteront.

Puisque le promoteur me donne l'impression de n'avoir pas pris connaissance de certains problèmes bien connus du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qu'en est-il des marges de sécurité touchant TOUS LES AUTRES GENRES DE PROBLÈMES qu'il n'a pas peut-être pas voulu ou ne voudra peut-être pas voir?

Et ceci m'amène au point suivant :

5. Attitude peu responsable du promoteur.

Un peu partout à travers mon exposé, ressortait l'attitude de ce promoteur qui peut donner l'impression d'un manque déplorable de préoccupation pour les impacts sur la sécurité, le fardeau financier que le projet constituera, et même en ce qui concerne la gestion qu'il devra assumer.

Je veux aborder ici ce dernier aspect en parlant d'une autre « oubli » constaté à la tenue des audiences publiques.

Le promoteur n'avait pas envisagé de négocier une entente préalable avec la municipalité de L'Islet pour faire face à une situation où cette municipalité aurait à faire des traitements additionnels de l'eau potable, pour filtrer des matières provenant du LET.

J'ai mentionné précédemment qu'il était inquiétant que le promoteur n'ait pas considéré qu'il pourrait y avoir des déboursés possibles pour ce genre d'éventualité.

Mais nous avons pu constater qu'il ne montrait manifestement encore aucun intérêt réel pour aller négocier des ententes préalables avec L'Islet : il a fallu que le président de la Commission insiste vraiment auprès du porte-parole du promoteur, pour qu'il se réveille un peu et consente, comme à contre-cœur, à répéter les paroles que le président lui mettait littéralement dans la bouche, pour dire que le promoteur « envisage » de tels pourparlers.

Moi, devant une telle attitude, je me suis sentie carrément insultée!

Conclusion

Je veux maintenant exprimer mon opinion quand aux alternatives vers lesquelles notre région devra se tourner pour disposer adéquatement et le plus vite possible des matières résiduelles qui ne cessent d'être produites.

Il me semble d'abord surprenant que le projet d'agrandissement du site actuel d'enfouissement, situé à L'Anse-à-Gilles, et présenté en 2001, ait été refusé et n'ait pas été porté en appel, malgré plusieurs aspects positifs, dont les suivants :

- facilité d'accès;
- localisé au « centre de masse », donc réduction au minimum des coûts de transport;
- centralisation des opérations de traitement du lixiviat avec les installations déjà en place;
- nature du sol qui réduit le risque de contamination des eaux souterraines;
- avantages environnementaux reliés aux normes de traitement que subira le lixiviat, puisque les normes sont plus exigeantes pour un LET (lieu d'enfouissement technique) que pour un LES (lieu d'enfouissement sanitaire).

S'ajoute à cela un point vraiment important : nous n'aurions pas à payer pour fermer ce site maintenant, ce qui représenterait une économie considérable de 775000 \$.

Même si l'alternative d'agrandir le site de l'Anse-à-Gilles est encore éliminée pour des raisons techniques qui m'échappent, alors il me semble que d'autres sites potentiels situés non loin du centre de masse du secteur devraient faire l'objet d'un réexamen sérieux. En un mot, le projet d'établir un lieu d'enfouissement technique à Saint-Cyrille à l'endroit proposé, devrait non seulement être considéré en dernier lieu, mais d'après moi, il devrait être totalement écarté.

Il peut se dégager une constante de mon exposé, reliée à l'aspect financier des choix que nous aurons à faire.

Je suis certaine que nous sommes nombreux, comme contribuables, à devoir gérer un budget serré jusqu'à la fin de nos jours, et ce serait carrément honteux de déboursier des sommes faramineuses pour financer une installation dangereuse, une nuisance, quand d'autres alternatives plus sensées auraient été accessibles à moindre coût.

J'ose enfin espérer que personne ne cherche, dans la réalisation de ce projet douteux, à satisfaire des intérêts personnels.

Je mentionnais en introduction que je me suis installée il y a quinze ans dans notre région. J'avoue que je développe depuis ce temps une fierté grandissante et une réelle appartenance à notre coin de pays.

J'espère ne pas voir la honte venir balayer un jour ces beaux sentiments.

Présenté par : Madeleine Barry